DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260320-20260308-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 20 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 13

V. Elshout, J. Brézel, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, M. Franco Sanhez, C. Guilment, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot

Etaient absents :0

Etaient excusés :0

Madame Jupin a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

****

Délibération 2026-03-08

Objet : Indemnité de fonction du maire

Après avoir fixé le nombre des adjoints,
Après avoir procédé au vote des adjoints,
Madame le Maire informe l'assemblée sur les indemnités à attribuer au maire et aux adjoints dans l'exercice de leur fonction.
Madame le Maire précise que l'indemnité à allouer à un maire de la strate de 500 à 999 habitants correspond à 1 820,96 € mensuels. Toutefois, elle exprime son souhait de ne pas percevoir la totalité de ce montant maximal, et annonce que son souhait est de percevoir 1 700 € brut maximum.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

